



#### **Effets potentiels aigus sur la santé**

|                   |   |  |
|-------------------|---|--|
| <b>Inhalation</b> | : | Aucun effet significatif ou risque critique connu. |
| <b>Ingestion</b>  | : | Aucun effet significatif ou risque critique connu. |
| <b>Peau</b>       | : | Aucun effet significatif ou risque critique connu. |
| <b>Yeux</b>       | : | Aucun effet significatif ou risque critique connu. |

#### **Effets potentiels chroniques sur la santé**

|                                 |   |  |
|---------------------------------|---|--|
| <b>Effets chroniques</b>        | : | Aucun effet significatif ou risque critique connu. |
| <b>Cancérogénicité</b>          | : | Aucun effet significatif ou risque critique connu. |
| <b>Mutagénicité</b>             | : | Aucun effet significatif ou risque critique connu. |
| <b>Tératogénicité</b>           | : | Aucun effet significatif ou risque critique connu. |
| <b>Effets sur la croissance</b> | : | Aucun effet significatif ou risque critique connu. |
| <b>Effets sur la fertilité</b>  | : | Aucun effet significatif ou risque critique connu. |
| <b>Organes cibles</b>           | : | Non disponible.                                    |

### **Contrôle Rap/Tac/CsA**

## **2 . Identification des dangers**

#### **Signes/symptômes associés à une surexposition**

|                   |   |                           |
|-------------------|---|---------------------------|
| <b>Inhalation</b> | : | Aucune donnée spécifique. |
| <b>Ingestion</b>  | : | Aucune donnée spécifique. |
| <b>Peau</b>       | : | Aucune donnée spécifique. |
| <b>Yeux</b>       | : | Aucune donnée spécifique. |

Voir Informations toxicologiques (Section 11)

## **3 . Composition/informations sur les ingrédients**

Aucun ingrédient présent n'est, au vu des connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, classé comme dangereux pour la santé ou pour l'environnement et ne nécessite de ce fait un rapport dans cette section.

## 4 . Premiers soins

- Contact oculaire** : Vérifier si la personne porte des lentilles de contact. Les retirer le cas échéant. Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant régulièrement les paupières supérieure et inférieure. Obtenir des soins médicaux en cas d'apparition de symptômes.
- Contact cutané** : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, et retirer les vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements avant toute réutilisation. Laver minutieusement les chaussures avant toute réutilisation. Obtenir des soins médicaux en cas d'apparition de symptômes.
- Inhalation** : Déplacer l'individu exposé à l'extérieur. En cas d'absence de respiration, de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, un personnel dûment formé doit pratiquer la respiration artificielle ou fournir de l'oxygène. Desserrer les vêtements serrés, tels que cols, cravates, ceinturons ou ceintures. Obtenir des soins médicaux en cas d'apparition de symptômes.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement sauf indication contraire de la part du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux en cas d'apparition de symptômes.

## 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : En cas d'incendie ou si le conteneur chauffe, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Méthode d'extinction** : En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée (brouillard), de la mousse, de la poudre sèche.
- Non approprié** : Aucune méthode connue.
- Risques d'exposition spéciaux** : Isoler rapidement le lieu en éloignant toute personne de la proximité de l'incident en cas d'incendie. Aucune action qui impliquerait un risque pour les personnes ou serait réalisée sans formation appropriée ne doit être entreprise.
- Produits de combustion dangereux** : Aucune donnée spécifique.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Tous les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome avec masque complet fonctionnant en mode de pression positive.

## 6 . Mesures en cas de fuite accidentelle

- Précautions individuelles** : Aucune action qui impliquerait un risque pour les personnes ou serait réalisée sans formation appropriée ne doit être entreprise. Evacuer les espaces avoisinants. Interdire l'accès à tout personnel non nécessaire et non protégé. Ne pas toucher ou ne pas marcher dans le produit répandu. Enfiler des équipements de protection personnelle appropriés (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Éviter toute dispersion et tout écoulement du matériau répandu, mais aussi tout contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts. Informer les autorités pertinentes si le produit a provoqué une pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol ou air).
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloigner les conteneurs de la zone de déversement. Diluer à l'eau et éponger si le produit est soluble dans l'eau. Comme alternative, ou si le produit n'est pas soluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur d'élimination des déchets approprié. Éliminer via une entreprise agréée d'élimination des déchets.

### Contrôle Rap/Tac/CsA

## 7 . Manipulation et stockage

- Manipulation** : Enfiler des équipements de protection personnelle (voir Section 8). Interdire de manger, de boire et de fumer dans les zones dans lesquelles ce matériau est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des espaces de restauration.
- Stockage** : Stocker conformément aux réglementations locales. Stocker dans le conteneur d'origine protégé de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien aéré, éloigné de tout matériau incompatible (voir Section 10) et de toute nourriture ou boisson. Maintenir le conteneur bien fermé hermétiquement jusqu'à utilisation. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être minutieusement refermés hermétiquement et être maintenus en position verticale pour éviter toute fuite. Ne pas conserver dans un conteneur non étiqueté. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination environnementale.

## 8 . Contrôles d'exposition/protection corporelle

Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition autorisées.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si le produit contient des ingrédients comportant des limites d'exposition, des procédures relatives au personnel ou à l'atmosphère sur le lieu de travail, ou une surveillance biologique, peuvent être nécessaires pour déterminer l'efficacité de l'aération, ou d'autres mesures de contrôle et/ou l'utilisation obligatoire d'un équipement de protection respiratoire. Se référer aux normes de surveillance appropriées. Se référer aussi impérativement aux directives nationales relatives aux méthodes de détermination des substances dangereuses.

- Mesures d'ingénierie** : Une bonne ventilation générale doit être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants dans l'air.
- Mesures d'hygiène** : Se laver minutieusement les mains, les avant-bras et le visage après toute manipulation de produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les sanitaires, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer tout vêtement potentiellement contaminé. Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation. S'assurer que des postes de rinçage oculaire et des douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement du poste de travail.
- Protection des personnes**
- Respiratoire** : Utiliser un respirateur à adduction d'air ou un respirateur de purification d'air approuvé conforme à une norme approuvée si l'évaluation des risques stipule qu'un tel équipement est indispensable. La sélection du respirateur est basée sur des niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites de travail en toute sécurité du respirateur sélectionné.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter systématiquement des gants imperméables résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée si l'évaluation des risques stipule que le port de ces gants est indispensable.
- Yeux** : Porter une protection oculaire de sécurité conforme à une norme approuvée si l'évaluation des risques stipule que le port de cette protection est indispensable pour éviter toute exposition aux projections de liquides, aux brouillards ou aux poussières. Si un contact est possible, porter la protection suivante, sauf si l'évaluation des risques stipule un degré de protection supérieur : lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection.
- Peau** : L'équipement de protection corporelle des personnes doit être sélectionné en fonction de la tâche accomplie et des risques impliqués, et doit recevoir l'approbation d'un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôles d'exposition ambiante** : Vérifier les émissions découlant de la ventilation ou des équipements des procédés de travail pour garantir leur conformité aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de gaz, des filtres ou des modifications d'ingénierie à apporter aux équipements de procédés seront obligatoires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9 . Propriétés physiques et chimiques

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| État physique                      | : | Liquide.  |
| Point d'inflammabilité             | : | Vase ouvert : Non applicable. [Le produit ne soutient pas la combustion.] |
| pH                                 | : | 7   |
| Point d'ébullition/de condensation | : | 100 °C (212 °F)   |
| Point de fusion/de congélation     | : | 0 °C<br>(32 °F)   |
| COV                                | : | 0 % (en poids)  |

### Contrôle Rap/Tac/CsA

## 10 . Stabilité et réactivité

|                                     |   |  |
|-------------------------------------|---|--|
| Stabilité                           | : | Le produit est stable.   |
| Conditions à éviter                 | : | Aucune donnée spécifique.  |
| Matériaux à éviter                  | : | Aucune donnée spécifique.<br>Non disponible.   |
| Produits de décomposition dangereux | : | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.  |
| Polymérisation dangereuse           | : | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse ne se produit.                 |
| <u>Conditions de réactivité</u>     |   |  |
| <u>Inflammabilité</u>               | : | Inflammable en présence des conditions ou des matériaux suivants : flammes nues, étincelles, décharge statique et chaleur. |

## 11 . Informations toxicologiques

### États-Unis

**Toxicité aiguë**

Non disponible.

**Toxicité chronique**

Non disponible.

**Cancérogénicité**

Non disponible.

**Mutagénicité**

Non disponible.

**Tératogénicité**

Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Non disponible.

### Canada

**Toxicité aiguë**

Non disponible.

**Toxicité chronique**

Non disponible.

**Cancérogénicité**

Non disponible.

**Mutagénicité**

Non disponible.

**Tératogénicité**

Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Non disponible.

## 12 . Informations écologiques

**Effets environnementaux** : Aucun effet significatif ou risque critique connu.

### États-Unis

#### **Écotoxicité aquatique**

Non disponible.

#### **Biodégradabilité**

Non disponible.

### Canada

#### **Écotoxicité aquatique**

Non disponible.

#### **Biodégradabilité**

Non disponible.

## 13 . Considérations en matière de mise au rebut

**Élimination des déchets** : La génération de déchets doit autant que possible être évitée ou réduite à un minimum. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tout produit dérivé doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et la mise au rebut des déchets, ainsi qu'à toutes les exigences stipulées par les autorités régionales et locales. Éliminer les surplus et les produits non recyclables via une entreprise agréée d'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être éliminés sans traitement dans les égouts sauf à être totalement conformes aux exigences stipulées par toutes les autorités ayant compétence judiciaire. Les matériaux de conditionnement des déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que si le recyclage est impossible. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité. Les conteneurs ou revêtements vides peuvent comporter des restes de produit. Éviter toute dispersion et tout écoulement du matériau répandu, mais aussi tout contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts.  
Non disponible.

**La mise au rebut doit être effectuée conformément aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales applicables.**

**Consulter la Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE et la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION CORPORELLE pour obtenir des informations supplémentaires sur la manipulation et la protection des employés.**

## 14 . Informations de transport

### Règlementations sur le transport international

#### Classification DOT

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Numéro de l'ONU                     | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport | -               |
| Classes                             | -               |
| PG*                                 | -               |
| Étiquette                           | -               |
| Informations supplémentaires        | -               |

#### Classification TDG

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Numéro de l'ONU                     | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport | -               |
| Classes                             | -               |
| PG*                                 | -               |
| Étiquette                           | -               |
| Informations supplémentaires        | -               |

**14 . Informations de transport**

Mexique

Classification

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Numéro de l'ONU                     | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport | -               |
| Classes                             | -               |
| PG*                                 | -               |
| Étiquette                           | -               |
| Informations supplémentaires        | -               |

Classe IMDG

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Numéro de l'ONU                     | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport | -               |
| Classes                             | -               |
| PG*                                 | -               |
| Étiquette                           | -               |
| Informations supplémentaires        | -               |

Classe IATA-DGR

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Numéro de l'ONU                     | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport | -               |
| Classes                             | -               |
| PG*                                 | -               |
| Étiquette                           | -               |
| Informations supplémentaires        | -               |

PG\* : Groupe d'emballage

## 15 . Informations réglementaires

### États-Unis

**Classification HCS** : Non réglementé.  
**Réglementations fédérales des États-Unis** : **TSCA 8(a), dispense/dispense partielle de rapport sur les données chimiques (CDR)** : Non déterminé

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Non déterminé.

**SARA 302/304** : Aucun produit trouvé.

**SARA 311/312 Identification des dangers** : Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA, loi des États-Unis sur la qualité de l'air) 112, prévention des rejets accidentels** :  
Aucun produit trouvé.

### Contrôle Rap/Tac/CsA

## 15 . Informations réglementaires

**Connecticut Carcinogen Reporting (rapport sur les produits carcinogènes, Connecticut)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Connecticut Hazardous Material Survey (enquête sur les matériaux dangereux, Connecticut)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Substances pour la Floride** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Illinois Chemical Safety Act (loi sur la sécurité chimique, Illinois)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Illinois Toxic Substances Disclosure to Employee Act (loi sur la divulgation aux employés des substances toxiques, Illinois)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Louisiana Reporting (rapport, Louisiane)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Louisiana Spill (déversements, Louisiane)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Massachusetts Spill (déversements, Massachusetts)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Massachusetts Substances (substances, Massachusetts)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Réglementations par État.** : **Michigan Critical Material (matériaux critiques, Michigan)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Minnesota Hazardous Substances (substances dangereuses, Minnesota)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**New Jersey Hazardous Substances (substances dangereuses, New Jersey)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**New Jersey Spill (déversements, New Jersey)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**New Jersey Toxic Catastrophe Prevention Act (loi sur la prévention des catastrophes liées aux produits toxiques, New Jersey)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.  
**New York Acutely Hazardous Substances (substances extrêmement dangereuses, New York)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.  
**New York Toxic Chemical Release Reporting (rapport sur les émissions de produits chimiques toxiques, New York)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.  
**Pennsylvania RTK Hazardous Substances (substances dangereuses ouvrant droit à information, Pennsylvanie)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.  
**Rhode Island Hazardous Substances (substances dangereuses, Rhode Island)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.

**Californie, proposition 65**

**AVERTISSEMENT** : ce produit contient moins de 0,1 % d'une substance chimique connue dans l'État de Californie pour provoquer le cancer.

| <u>Nom de l'ingrédient</u> | <u>Cancer</u> | <u>Reproduction</u> | <u>Aucun niveau de risque significatif</u> | <u>Niveau maximum de dose acceptable</u> |
|----------------------------|---------------|---------------------|--|--|
|----------------------------|---------------|---------------------|--|--|

|                |      |      |      |      |
|----------------|------|------|------|------|
| Cyclosporine A | Oui. | Non. | Non. | Non. |
|----------------|------|------|------|------|

**Inventaire des États-Unis** : Non déterminé.

**(TSCA 8B)**

Réservé à un usage de diagnostic médical (R&D)

**Canada**

**WHMIS (SIMDUT)(Canada)** : Non contrôlé dans le cadre du WHMIS (Canada).

**Listes canadiennes**

: **Substances toxiques, LCPE** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.  
**ARET (accélération de la réduction et de l'élimination des produits toxiques), Canada** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.  
**NPRI (inventaire national des rejets polluants), Canada** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.  
**Alberta Designated Substances (substances désignées, Alberta)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.  
**Ontario Designated Substances (substances désignées, Ontario)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.  
**Quebec Designated Substances (substances désignées, Québec)** : Aucun des composants ne figure sur cette liste.  
 Non déterminé

**Inventaire du Canada** : Non déterminé.

**Ce produit a été classé conformément aux critères de risques du Règlement sur les produits contrôlés et cette fiche de sécurité de produit contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.**

## 16 . Autres informations

### Réglementations de l'UE.

**Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation de l'UE.

### Réglementations internationales

**Listes internationales** :

- Inventaire de l'Australie (AICS)** : Non déterminé.
- Inventaire de la chine (IECSC)** : Non déterminé.
- Inventaire du Japon** : Non déterminé.
- Inventaire de la Corée** : Non déterminé.
- Inventaire de la Malaisie (EHS Register)** : Non déterminé.
- Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC)** : Non déterminé.
- Inventaire des Philippines (PICCS)** : Non déterminé.
- Inventaire de Taiwan (CSNN)** : Non déterminé.

### Contrôle Rap/Tac/CsA

## 16 . Autres informations

**Date d'impression** : 18 décembre 2014.

**Date de parution** : 18 décembre 2014.

**Version** : 1

### Avis au lecteur

Les informations contenues dans le présent document reposent uniquement sur des données fournies par le fabricant. Aucun des fournisseurs nommés précédemment ni aucune de ses filiales ne peuvent en aucune façon être tenus responsables du manque de précision ou d'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

Il incombe au seul utilisateur de déterminer au final la pertinence de tout matériau. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls risques existants.